GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de Football

SPORTMUT FOOT COLLECTIF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

NOUVELLES ADHESIONS 2021 - 2022

Bulletin d'adhésion à retourner à la MUTUELLE DES SPORTIFS
2-4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01.53.04.86.15 - Fax : 01.53.04.86.87

COORDONNEES DU CLUB

Nom du Club : _____ N° d'affiliation à la Ligue : _____

Nom et adresse du correspondant : _____

_____ Téléphone : _____

Je soussigné (e), Président (e) du club, déclare avoir reçu et pris connaissance du Contrat Sportmut Foot Collectif Bourgogne-Franche-Comté et y adhérer pour les garanties suivantes :

FORMULES	CATEGORIES DE LICENCIES	GARANTIES		Nombre d'équipes	Prime / équipe	TOTAL
		INDEMNITE JOURNALIERE - à compter du 4ème jour - au plus pendant 365 jours - à concurrence de la perte réelle de revenus	CAPITAL INVALIDITE (pour 100% d'invalidité)			
1	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 30,00 €	/	Séniors : Vétérants : Foot Loisirs :	x 880 € x 880 € x 880 €	= €
2	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 30,00 €	45 734,71 €	Séniors : Vétérants : Foot Loisirs :	x 940 € x 940 € x 940 €	= €
3	FEMININES SENIORS	MAXI 30,00 €	/		x 720 €	= €
4	FEMININES SENIORS	MAXI 30,00 €	45 734,71 €		x 775 €	= €
5	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 15,24 €	/	Séniors : Vétérants : Foot Loisirs :	x 440 € x 440 € x 440 €	= €
6	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 15,24 €	45 734,71 €	Séniors : Vétérants : Foot Loisirs :	x 500 € x 500 € x 500 €	= €
7	FEMININES SENIORS	MAXI 15,24 €	/		x 360 €	= €
8	FEMININES SENIORS	MAXI 15,24 €	45 734,71 €		x 420 €	= €
9	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 9,15 €	/	Séniors : Vétérants : Foot Loisirs :	x 300 € x 300 € x 300 €	= €
10	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 9,15 €	30 489,80 €	Séniors : Vétérants : Foot Loisirs :	x 345 € x 345 € x 345 €	= €
11	FEMININES SENIORS	MAXI 9,15 €	/		x 230 €	= €
12	FEMININES SENIORS	MAXI 9,15 €	30 489,80 €		x 280 €	= €
13	LICENCIES(EES) DE 12 A 18 ANS	/	45 734,71 €		x 60 €	= €
14	MINEURS DE MOINS DE 12 ANS	/	30 489,80 €		x 50 €	= €
15	DIRIGEANTS	MAXI 9,15 €	/	(*)	x 25 €	= €
16	DIRIGEANTS	MAXI 15,24 €	/	(*)	x 47 €	= €
17	DIRIGEANTS	MAXI 30,00 €	/	(*)	x 93 €	= €
LES EQUIPES D'UNE MÊME CATEGORIE DOIVENT OPTER POUR LA MÊME FORMULE					TOTAL	= €

(*) La prime totale est égale au forfait de 25 €, 47 € ou 93 € selon la formule choisie, multiplié par le nombre d'équipes engagées, limité à 10.
(Ex : formule à 25 € / nombre d'équipes : 12 / Prime totale : 25 € x 10 = 250 €).
Les cotisations indiquées tiennent compte des taxes en vigueur.

Fait à _____, le _____

Signature du Président du club
faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Cachet du Club

Parallèlement aux formules collectives susvisées, des garanties optionnelles individuelles sont également proposées aux licenciés.